



**Comté de Lotbinière
Municipalité Saint-Sylvestre**

Assemblée régulière du conseil de Saint-Sylvestre tenue **le 16 janvier 2017** à 20 heures, à la Salle Bonne Entente, sous la présidence du maire, monsieur Mario Grenier, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Monsieur Gilbert Bilodeau, conseiller # 1
Madame Maryse Lapointe, conseillère # 2
Monsieur Roger Couture, conseiller # 3
Monsieur Étienne Parent, conseiller # 5
Monsieur Raynald Champagne, conseiller # 6

Monsieur Roland Gagné, conseiller # 4, absent.

Résolution numéro 01-2017

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour en ajoutant aux actes législatifs appui à la Fondation du Domaine Joly de Lotbinière.

Résolution numéro 02-2017

Adoption des procès-verbaux du 5-14 et 20 décembre 2016

Il est proposé par Raynald Champagne, appuyé par Maryse Lapointe et résolu à l'unanimité que les procès-verbaux du 5, 14 et 20 décembre 2016 soient adoptés tel que préparés par la secrétaire.

Résolution numéro 03-2017

Adoption des dépenses particulières pour l'année 2017

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité que l'on accepte comme dépenses particulières les items suivants :

- les dépenses d'électricité, de chauffage, de télécommunications, de système d'alarme, d'entretien ménager, de déneigement, de sablage, d'entretien de logiciels acquis, d'entretien du site Web ;
- les cotisations et quotes-parts prévues par la loi, frais de financement ;
- les dépenses reliées aux salaires et à la rémunération des élus ;
- les dépenses reliées à la location du photocopieur, l'immatriculation des véhicules, l'essence, huile, gravier, location de camion, pelle ;
- les dépenses reliées aux frais postaux, aliments et breuvages, publications, fournitures de bureau, entretien de l'ameublement.

Résolution numéro 04-2017

Pompiers à temps partiel pour l'année 2017

Il est proposé par Maryse Lapointe, appuyé par Roger Couture et résolu à l'unanimité que les personnes suivantes feront partie de la brigade du service incendie de la municipalité Saint-Sylvestre pour l'année 2017 ; Gilles Chabot, directeur en chef, André Bilodeau, Gilbert Bilodeau, Stéphane Bilodeau et Pierre Therrien comme officiers, Marc-Antoine Bilodeau, Michel Bilodeau, Jean-Philippe Blaney, Pierre Croteau, Gaétan Drouin, Jean-Denis Doyon, Sébastien Gagné, Yannick Lachance, David Lambert-Guay, André Langlois, Dominic Parent, François Ross-Savoie, Christian Routhier, Jean-François Tremblay, comme pompiers à temps partiel.

Résolution numéro 05-2017

Don à Corporation D.É.F.I. St-Sylvestre

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité de verser un don de \$ 145 à Corporation D.É.F.I. Saint-Sylvestre pour la location de la salle Desjardins dans le cadre de l'activité de la fête de Noël des enfants tenue le 11 décembre 2016.

Résolution numéro 06-2017

Mandater les personnes pour la ronde de sécurité pour les camions incendie

Attendu que depuis le 20 novembre dernier, la ronde sécurité documentée pour les camions incendie est obligatoire pour des fréquences spécifiques; attendu que la municipalité doit mandater des personnes responsables pour veiller à respecter et faire ces rondes de sécurité ainsi que fournir les informations nécessaires et ce, à qui de droit; Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité de mandater André Bilodeau, Stéphane Bilodeau et Pierre Croteau comme personnes responsables des rondes de sécurité pour les camions du service incendie de la municipalité de Saint-Sylvestre.

Résolution numéro 07-2017

Appui à la CPTAQ pour Claude Turcotte

Attendu qu'une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec a été présentée par monsieur Claude Turcotte, relativement pour le lot 4 212 057 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Thetford;

Attendu que l'autorisation demandée vise à permettre aux projetant-acquéreurs, madame Nancy Delisle et monsieur Pierre Lehoux, de mieux exploiter la superficie concernée par cette demande;

Attendu que les projetant-acquéreurs, madame Nancy Delisle et monsieur Pierre Lehoux, possèdent des lots contigus au lot visé par la demande;

Attendu que l'autorisation recherchée n'aura pas pour effet de modifier les usages en cours à cet endroit et permettra de maintenir en production une terre agricole;

Attendu que l'autorisation recherchée ne va pas à l'encontre de la réglementation municipale en vigueur et est conforme aux dispositions du règlement de zonage;

Attendu que l'autorisation recherchée rencontre les critères de décision prévus à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

Pour ces motifs, il est proposé par Roger Couture, appuyé par Étienne Parent, et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Sylvestre accorde son approbation et recommande à la C.P.T.A.Q. l'acceptation de l'autorisation recherchée.

Résolution numéro 08-2017

Facturation directement par la Régie inter municipal de Beaurivage

Il est proposé par Gilbert Bilodeau, appuyé par Raynald Champagne et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Sylvestre demande à la Régie inter municipale de Beaurivage de facturer directement au propriétaire les achats de conteneurs ou tout autre achat, ou service qui est fait directement par la Régie inter municipale de Beaurivage; que la municipalité ne soit plus intermédiaire dans les dossiers lorsqu'elle n'est pas concernée.

Résolution numéro 09-2017

Mandater l'urbaniste de la MRC de Lotbinière pour des modifications aux règlements d'urbanisme

Attendu que des changements au règlement d'urbanisme doivent être apportés pour avoir des règlements uniformes au niveau de la MRC de Lotbinière; il est proposé par Roger Couture, appuyé par Maryse Lapointe et résolu à l'unanimité de mandater Pablo Monténégro-Rousseau, urbaniste à la MRC de Lotbinière pour préparer les modifications à faire au règlement d'urbanisme.

Résolution numéro 10-2017

Renouvellement adhésion Chambre de commerces de Lotbinière

Il est proposé par Gilbert Bilodeau, appuyé par Raynald Champagne et résolu à l'unanimité de payer le renouvellement d'adhésion à la Chambre de Commerce de Lotbinière pour l'année 2017 au montant de \$ 75 taxes incluses.

Résolution numéro 11-2017

Appui à la Fondation du Domaine Joly-De Lotbinière

Attendu que depuis 1998, la Fondation du Domaine Joly-De Lotbinière, organisme de bienfaisance à but non lucratif, met en œuvre au nom de la collectivité pour que ce site patrimonial remarquable soit connu et apprécié du public et ce, afin d'en assurer la pérennité pour le bénéfice de la population actuelle et des générations futures;

Attendu que le site et la Maison de Pointe Platon du Domaine Joly-De Lotbinière ont été classés *Bien et immeuble patrimoniaux du Québec* en 1999 et *Lieu historique national du Canada* en 2003 et qu'ainsi les gouvernements du Québec et du Canada reconnaissent leur grande valeur patrimoniale au niveau national ainsi que l'importance de leur conservation et de la mise en valeur de leurs richesses;

Attendu que pour la région de la Chaudière-Appalaches, le Domaine est un produit d'appel "nature-culture" d'importance puisqu'il occupe le premier rang comme site culturel privé quant au nombre de ses visiteurs;

Attendu que pour la MRC de Lotbinière, le Domaine Joly-De Lotbinière est une locomotive du développement culturel et touristique, car son exploitation et la venue dans la région de ses milliers de visiteurs (plus de 443 000 visiteurs en dix-neuf ans) ont laissé dans le milieu plus de 18,5 millions de dollars en retombées économiques directes et indirectes;

Attendu que pour les régions de Lotbinière et de la Chaudière-Appalaches, le Domaine est un important acteur du développement touristique et économique;

Attendu que la Fondation du Domaine Joly-De Lotbinière désire poursuivre sa mission et assurer la pérennité de ce site patrimonial et naturel d'exception pour le bénéfice de la population actuelle et des générations futures;

Attendu qu'il est essentiel pour la Fondation de Domaine Joly-De Lotbinière d'obtenir des appuis solides ainsi que d'établir des partenariats forts et significatifs;

Il est proposé par Maryse Lapointe, appuyé par Roger Couture et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Sylvestre reconnait l'importance et le rôle de leader que joue le Domaine Joly-De Lotbinière au sein du monde culturel et touristique au niveau local, régional, provincial et national et que, par le fait même, nous demandons au gouvernement du Québec que la Fondation du Domaine Joly-De Lotbinière reçoive les aides financières nécessaires pour assurer la pérennité de ce joyau du patrimoine national.

Rencontre des personnes et période de questions des citoyens

Monsieur Richard Doyle est venu demander les règlements possibles concernant le voisinage.

Rapport des comités

Bibliothèque : Fermée durant la période des fêtes. Claude Potvin donnera une formation aux bénévoles concernant le logiciel à la bibliothèque.

Loisirs : Programmation des loisirs, en période d'inscriptions, la population semblent intéressée et bonne participation. Début de la ligue d'hockey structurée le 16 janvier, 16 joueurs présents.

Matières résiduelles : Rien de spécial.

Centre Multifonctionnel : Prochaine rencontre le 20 janvier.

Inspecteur municipal : Avec la température douce de mercredi et jeudi dernier, l'anneau de glace et la patinoire ont écopés. Des travaux de nettoyage à certains endroits ont dû être faits à cause de l'eau. Nous enverrons une lettre à Réjean Létourneau pour le déneigement, pendant les

fêtes, le nettoyage des cours n'a pas été fait selon les directives. On dû rappeler à quelques reprises pour les cours glissantes.

M.R.C. : Rencontre des maires tenue à Ste-Croix le 11 janvier. La révision des règlements harmonisés avance bien, l'adoption de ceux-ci est prévue au début de l'automne. Aide Alimentaire Lotbinière, organise un souper au poulet le 27 janvier au coût de \$ 10/personne, livraison possible dans les municipalités.

Pompiers : Pratique au Domaine du Radar le 10 janvier pour un sauvetage (simulation d'un accident lors d'une descente en luge). L'équipe de sécurité de Boréa Construction était présente sur place pour voir le fonctionnement ainsi que les équipements disponibles en cas de besoin au niveau du sauvetage. Le Souper spaghetti des pompiers aura lieu le 21 janvier au centre multifonctionnel.

Développement local : La maison du 451 rue Principale a été louée le 22 décembre dernier à trois travailleurs pour le chantier éolien. Ils seront là jusqu'à l'automne.

Monsieur Alain Paquet nous annoncé qu'il cesserait de s'occuper du site internet de la municipalité à compter du 1^{er} mai. Nous allons regarder les possibilités dans les prochaines semaines.

Corporation DÉFI : Fête de Noël pour les enfants tenue le 11 décembre. En préparation des glissades pour les 3-4 et 5 février.

Comité éolien : Reprise des travaux le 9 janvier. Rencontre du comité suivi le 20 décembre et le prochain aura lieu le 24 janvier. Prochain C.A. de Parc Éolien Mont Ste-Marguerite se tiendra à Sacré-Cœur le 18 janvier.

Résolution numéro 12-2017

Adoption des comptes à payer

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient acceptés à partir du numéro 6372 à 6393 inclusivement tel que présentés dans le rapport.

Varia :

Levée de l'assemblée est faite à 21 heures 35 minutes, l'ordre du jour étant épuisé.
Adopté à la séance du 6 février 2017.

Mario Grenier, maire

Ginette Roger, directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Mario Grenier, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Mario Grenier, maire